Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260407-202604090958-DE

AFFAIRE N°9
07.04.2026 représentants SDE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 7 Avril 2026 à 20h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents représentés : M. LAMBLIN, M. AMICE, M. HODGKISS respectivement représentés par Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme LETESSIER

Secrétaire de Séance : Mme LAURIOT DIT PREVOST

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 20
Votants : 23 (dont 3 pouvoirs)

Convocation adressée le 1er avril 2026

*

AFFAIRE N°9 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

Rapporteur : Marie-Madeleine MICHEL - Maire

Il est rappelé à l'Assemblée que toutes les communes et EPCI du Département sont membres du SDE 22.

Le SDE est au service de l'ensemble des collectivités costarmoricaines dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de de gaz, de la cartographie ; puis plus récemment, sur divers domaines de l'énergie. Leur objectif est de mutualiser des expertises et des actions au niveau départemental afin de gagner, pour tous, en coût et en organisation.
Le SDE est une collectivité territoriale dont l'organe exécutif est composé d'élus issus de désignation par les communes et les EPCI.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune,

Considérant que le Conseil Municipal à son unanimité, a validé le vote à main levée

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNE
un délégué titulaire : Yann LEMOINE
un délégué suppléant : Guy DELAMOTTE
AUTORISE Madame Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
Mme Virginie LAURIOT DIT PREVOST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★22380★